

RCS : BOULOGNE SUR MER

Code greffe : 6202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOULOGNE SUR MER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00919

Numéro SIREN : 833 861 586

Nom ou dénomination : A.F.L.G.

Ce dépôt a été enregistré le 21/08/2019 sous le numéro de dépôt 3995

Désignation de l'entreprise SAS A.F.L.G.				Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise 584, rue Magnier		62360		HESDIN-L'ABBE		
SIRET 8 3 3 8 6 1 5 8 6 0 0 0 1 8						
Durée de l'exercice en nombre de mois * 13 Durée de l'exercice précédent * 13						
				Exercice N clos le 31/12/2018		
ACTIF				Brut 1		
				Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres *	010		012		
		014		016		
	Immobilisations corporelles*	028		030		
	Immobilisations financières* (1)	040	938 900	042	938 900	
	Total I (5)	044	938 900	048	938 900	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050		052		
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	060		062		
	Marchandises *	064		066		
	Avances et acomptes versés sur commandes	068		070		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	072	3 786	074	3 786	
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	861	086	861	
	Charges constatées d'avance*	092		094		
	Total II	096	4 646	098	4 646	
	Total général (I + II)	110	943 546	112	943 546	
PASSIF				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		120	10 000	
	Ecart de réévaluation	124		124		
	Réserve légale	126		126		
	Réserves réglementées *	130		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		132		
	Report à nouveau	134		134		
	Résultat de l'exercice	136		136	48 495	
	Provisions réglementées	140		140		
	Total I	142		142	58 495	
	Total II	154		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156	764 675	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166		166	576	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 119 800)	172		172	119 800	
	Produits constatés d'avance	174		174		
Total III	176		176	885 051		
Total général (I + II + III)				180	943 546	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	694 898
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	915 000
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A.F.L.G.

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

Exercice N clos le
31/12/2018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210			
	Production vendue {	biens	dont export et livraisons intracommunautaires {	215	214			
		services *		217	218			
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée*				224			
	Subventions d'exploitation reçues				226			
	Autres produits				230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234			
	Variation de stocks (marchandises)*				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240			
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	34 004		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243 206		244	1 246		
	Rémunérations du personnel*				250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252			
	Dotations aux amortissements*				254			
	Dotations aux provisions				256			
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262			
	cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	35 250		
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	-35 250		
Produits financiers (III)		280	100 000	Charges financières (V)	294	16 255		
Produits exceptionnels (IV)				290				
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300			
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôt sur les bénéfices* (VII)				306				
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)					310	48 495		
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	48 495	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles*				322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optcs-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44. octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undecies)	990				
	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mcr	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)				992			
	Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit		346		350	95 000	
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)		655						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	354	46 505
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)				356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col.1 Déficit col.2	370	372	46 505

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

A.F.L.G
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIE
AU CAPITAL DE 10.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 584 RUE MAGNIER
62360 HESDIN L'ABBE
833 861 586 RCS BOULOGNE SUR MER

Extrait du texte de projet de résolutions :

Résultat : Bénéfice de 48 495 €

Proposition d'affectation :

-A la réserve Légale :	1 000 euros
Pour la porter à 10 % du capital	
-Le solde, Au compte « Autres réserves » :	47 495 euros.

Extrait de l'A. G. O. du 29/06/2018

DEUXIEME Résolution - Affectation du résultat - Distribution de dividendes

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 48 495 euros de la manière suivante :

-A la réserve Légale :	1 000 euros
Pour la porter à 10 % du capital	
-Le solde, Au compte « Autres réserves » :	47 495 euros.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende, s'agissant du premier exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.





SEC OB
PORQUET ET ASSOCIÉS

AUDIT / CONSEIL / GESTION
EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LILLE
ET SUR LA LISTE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES PRES LA COUR D'APPEL DE DOUAI

Dominique LIBERT
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes Associé

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice 2018

A.F.L.G.

S.A.S au capital de 10 000 €

584, rue Magnier

62360 HESDIN L'ABBE

R.C.S. BOULOGNE SUR MER B 833 861 586

SIEGE SOCIAL : TECHNOPARC FUTURA
RUE DE L'UNIVERSITE BP 90571
62411 BETHUNE CEDEX

Bureau de BOULOGNE SUR MER :
61 BOULEVARD DE CLOCHEVILLE
62200 BOULOGNE SUR MER
Téléphone : 03.21.80.99.41 Fax : 03.21.31.40.53

S.A AU CAPITAL DE 800 000 EUROS A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE – SIRET 325 95110100048

SECOB - PORQUET ET ASSOCIÉS

61, Boulevard de Clocheville
62200 BOULOGNE-SUR-MER

Aux associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **S.A.S. A.F.L.G.** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 7 décembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidence et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidence.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'entité.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Boulogne Sur Mer, le 12 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes



SECOB - PORQUET ET ASSOCIÉS
Dominique LIBERT

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN - ACTIF

01107 - SAS A.F.L.G.

Du 07/12/2017 au 31/12/2018

ACTIF

	Valeurs au 31/12/18		% de l'actif	Valeurs au	% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr			
Capital souscrit non appelé					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets et droits similaires					
Fonds commercial (1)					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations tech., matériel & outillages					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)					100
Participations	915 000		915 000		
Créances rattachées à des participations	7 500		7 500		
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	16 400		16 400		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	938 900		938 900		100
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres appro					
En-cours de production (biens et services)					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
Créances Clients et Cptes rattachés (3)					
Autres créances (3)	3 786		3 786		
Capital souscrit - appelé non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Actions propres					
Autres titres					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	861		861		
Charges constatées d'avance (3)					
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 646		4 646		
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des emprunts					
Ecarts de conversion actif					
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	943 546		943 546		100

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

01107 - SAS A.F.L.G.

Du 07/12/2017 au 31/12/2018

	Du 07/12/17 Au 31/12/18	% CA	Du Au	% CA	Variation en valeur en %
Produits d'exploitation (1)					
Ventes de marchandises					
Production vendue (biens et services)					
Montant net du chiffre d'affaires					
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges					
Autres produits					
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION					
Charges d'exploitation (2)					
Achats de marchandises					
Variation de stocks					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stocks					
Autres achats et charges externes	34 004				34 004
Impôts, taxes et versements assimilés	1 246				1 246
Salaires et traitements					
Charges sociales					
Dot. aux amortissements et dépréciations					
Sur immobilisations : dot. aux amorts					
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.					
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.					
Dotations aux provisions					
Autres charges					
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	35 250				35 250
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-35 250				-35 250
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice ou perte transférée					
Perte ou bénéfice transféré					

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

01107 - SAS A.F.L.G.

Du 07/12/2017 au 31/12/2018

	Du 07/12/17 Au 31/12/18	% CA	Du Au	% CA	Variation en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)	100 000				100 000	
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	100 000				100 000	
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	16 255				16 255	
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	16 255				16 255	
RÉSULTAT FINANCIER	83 745				83 745	
RÉSULTAT COURANT avant impôts	48 495				48 495	
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES						
RESULTAT EXCEPTIONNEL						
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices						
TOTAL DES PRODUITS	100 000				100 000	
TOTAL DES CHARGES	51 505				51 505	
Bénéfice ou Perte	48 495				48 495	

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées